

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 27 février 2018

Présents : Christian GIROD, Hubert BACOT, Christine MAUFFREY, Laurent ROUILLER, Jacques EME, Christian DEMESMAY, Fabienne BAUDRAS, Danielle FARCY, Sylvette PAULIN, Marie-Anne LONGY, Cédric BURBAN, Martine VERMOT-DESROCHES

Excusés : Sébastien HENGY, Dominique JOLY et Brigitte LAMBERT qui donne procuration à Danielle FARCY

.....

Le maire donne la parole à Florent SANSEIGNE, organisateur du Festival NO LOGO, qu'il a invité pour éclaircir certains points et répondre aux questions des élus.

Monsieur SANSEIGNE souhaite que le conseil municipal revienne sur sa décision de fermer complètement le haut de la salle des Forges. Il informe qu'il l'utilise pour comptabiliser l'argent et les jetons et qu'il sécurise lui-même cet endroit. Hubert BACOT rappelle que c'est un local technique qui ne doit être utilisé que par les techniciens. Florent SANSEINGE rétorque que tout le site est assuré (responsabilité civile + assurance annulation d'évènement) et propose de signer un avenant avec son assureur pour le haut. Laurent ROUILLER demande s'il est bien nécessaire que 5 personnes y accèdent car en cas de problème, la responsabilité de chacun serait difficile à établir. Florent SANSEIGNE répond que tout est organisé, hiérarchisé. Les élus ne reviennent pas sur leur décision pour le moment.

Florent SANSEIGNE apporte des précisions sur le festival et répond aux questions des élus.

Christian DEMESMAY demande que la rue du Pont soit encore mieux nettoyée et les poubelles plus nombreuses mais souligne l'effort qui a été fait. Florent SANSEIGNE informe qu'en 2017, ce sont 37 tonnes de déchets qui ont été ramassées. Il donne également le coût des toilettes qui se monte à 30 000 €. Sylvette PAULIN propose d'ouvrir celles de la gendarmerie (pour ceux qui travaillent pour le festival) pour l'édition 2018. Le conseil approuve cette idée et félicite l'organisateur pour les progrès accomplis depuis la 1^{ère} édition.

Le maire ajoute qu'il serait peut-être judicieux d'organiser une rencontre entre les élus et l'organisateur du festival pour ne parler que du festival et que chacun puisse échanger à ce sujet.

.....

Le compte rendu du dernier conseil municipal est approuvé.

Le conseil a choisi pour secrétaire Marie Anne LONGY

Avant d'étudier les points inscrits à l'ordre du jour, le maire demande à ce que le compte administratif du budget principal 2017 et la préparation des investissements soient reportés au prochain conseil, des éléments essentiels étant encore attendus. Les élus donnent leur accord.

1/ Compte administratif 2017 budget eau et assainissement : il se présente comme suit :

Libellé	Exploitation		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		99 084.62		12 695.81	0	111 780.43
Opérations de l'exercice	176 101.40	217 227.55	73 694.46	116 469.78	249 795.86	333 697.33
Totaux	176 101.40	316 312.17	73 694.46	129 165.59	249 795.86	445 477.76
Résultats de clôture		140 210.77		55 471.13		195 681.90

et est approuvé à l'unanimité, tout comme le compte de gestion dressé par le comptable, reflet du compte administratif.

2/ Transfert de l'assainissement à Jura Nord : le maire rappelle que l'assainissement est depuis le 1^{er} janvier 2018 compétence de la communauté de communes. Reprend les chiffres du CA et explique que la part d'excédent 2017 relative à l'assainissement est de 44 190.42 €. Informe les élus, que cette somme, peut, ou pas, être réattribuée à Jura Nord. Les membres du conseil optent à l'unanimité pour son reversement.

Le résultat peut alors être affecté. Sur proposition du maire, et à l'unanimité des membres du conseil municipal, le résultat est affecté comme suit :

- C/1068, réserves 24 932.88
- C/001, excédent investissement 55 471.13
- C/002, excédent d'exploitation 115 277.89

3/ Convention avec Jura Nord pour la mise en disposition des agents communaux : le maire explique que le personnel, en fonction de ses compétences, peut être mis à disposition de la communauté de communes, notamment en ce qui

concerne l'assainissement, mais qu'il est nécessaire de signer une convention pour en définir les modalités, notamment la refacturation des heures effectuées. Le conseil municipal donne son accord.

4/ Budget eau 2018 : le maire propose le budget EAU 2018 qui se résume ainsi :

	Investissement	Exploitation
Dépenses	167 345.48	205 574.08
Recettes	167 345.48	224 223.37
Solde		18 649.29

5/ Noyer Blanc - informations : après une interruption hivernale, les travaux recommencent.

3 permis ont été déposés.

La commune achète à Monsieur Groperrin une partie de son terrain, environ **361 m²** au prix de **8 €/m²** ; les frais du géomètre (891.84 €) et les frais notariés seront à la charge de la commune qui s'engage également à acheter et poser le grillage.

Route de Courtefontaine, la parcelle ZC 304 (49 185 m²) appartenant à l'indivision Milleret-Schmitt, sera échangée contre la parcelle AC 1 (49 054 m²).

Hubert Bacot, Marie-Anne Longy, Sylvette Paulin, Martine Vermot-Desroches et Brigitte Lambert sont chargés de dénommer les rues et d'en faire la numérotation.

6/ Reprise de l'Association Foncière par la Commune : le maire donne quelques informations sur l'association foncière en général et explique que la nôtre n'a jamais fonctionné, comme bon nombre d'ailleurs. Explique également que les

chemins fonciers sont entretenus par l'AF et que les chemins ruraux le sont par la commune. Ajoute que les chemins fonciers, peu nombreux, ne nécessitent pas de travaux et que la commune s'occupe régulièrement des siens. Propose au conseil municipal de reprendre l'Association Foncière au nom de la commune pour pouvoir la dissoudre et récupérer le montant revenant à Fraisans lors de la dissolution de l'UAF de Rans-Fraisans-Etrepigny. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

7/ Pérennisation de l'emploi de Purdey BIDAS : le maire informe que cette dernière a effectué 3 années sous contrat et qu'il convient, si le conseil en est d'accord, de pérenniser son emploi en créant un poste d'adjoint administratif (catégorie C), les catégories A et B n'étant accessibles que sur concours. Le conseil municipal décide de créer un poste d'adjoint administratif, à temps complet à compter du 1^{er} mars 2018.

8/ Renouvellement du contrat de Séverine GIRARD : le contrat de Séverine arrivant à son terme fin mars, le conseil municipal renouvelle son emploi dans les mêmes conditions à compter du 1^{er} avril 2018.

9/ Sidec - numérisation des actes d'Etat civil : le maire informe que suite à l'appel d'offres lancé par le SIDEC, c'est la société NUMERIZE qui a été retenue pour la numérisation et l'indexation des registres d'état civil pour un coût unitaire de 0.40 € TTC (5 900 actes). Ces actes seront ensuite intégrés dans le logiciel métier de la commune par les services du SIDEC pour un coût de 920.00 € TTC. Les registres seront mieux conservés de par la manipulation réduite, les recherches facilitées et la possibilité d'améliorer le service

rendu aux usagers en facilitant la délivrance des actes via la plateforme COMEDEC. Accord du conseil municipal.

10/ Instruction du droit des sols : le maire rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2018, la DDT n'assure plus l'instruction du droit des sols pour les communes de JURA NORD qui sont dotées d'un document d'urbanisme ; ce sont les communes elles-mêmes qui instruisent leurs documents d'urbanisme. Il informe que depuis 2015, LE GRAND DOLE a mis en place un service mutualisé pour instruire les autorisations d'urbanisme et qu'il propose à la commune de signer une convention. Le maire dit que cela peut-être intéressant pour certains dossiers. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

11/ Enveloppes « prêt à poster » : le maire souhaite recommander ces enveloppes et demande aux élus de trouver une photo représentative de la mairie ... peut-être les nouveaux escaliers.

12/ Présentation du projet « vertical system » : le maire informe qu'il a reçu un commercial qui lui a présenté un projet « vertical system », à savoir un filet suspendu en forêt de 600 m², entièrement sécurisé. Le site pourrait être celui de l'ancien parcours de santé. Le coût serait de 48 000 €. Les membres soulèvent des problèmes d'accès, de parking et de gestion du site. Les élus ne sont pas « emballés » par ce projet, peu viable pour notre commune.

13/ Point sur la taxe d'habitation : le maire donne les premières informations officielles concernant la réforme de la TH. En 2020, 90% des Fraisanois n'y seraient plus soumis. Sur 545 foyers, 84 sont actuellement exonérés ou ont une TH nulle. Le nombre de nouveaux exonérés se monterait à 410 en 2020 pour un montant de 188 845 €, lequel devrait être compensé sur la base des taux et abattements votés en 2017.

Les habitants concernés par la réforme seraient dégrévés de 30 % en 2018, de 65 % en 2019 et de 100 % en 2020.

14/ Recensement 2018 : il est terminé et Hubert BACOT tient à remercier les agents recenseurs pour leur travail. Les premiers résultats seront connus en juin.

15/ Inondations - classement en catastrophe naturelle : les personnes qui ont subi des dommages doivent se faire connaître en mairie.

16/ Site internet - mise en place : il va se mettre en place doucement et sera géré par le secrétariat. Danielle FARCY demande qu'un plan de la commune soit déposé sur le futur site. Cédric BURBAN demande que le lien du site lui soit envoyé.

QUESTIONS DIVERSES :

- Le maire informe le conseil qu'il a reçu Angélique Chabaud, propriétaire de Cheveux d'Ange, qui veut changer l'affectation de son local car elle a un nouveau projet. Le conseil municipal souhaite que ce commerce en reste un et qu'il ne soit pas transformé en appartement. Le maire, de cet avis, ajoute que le règlement de la copropriété devrait avoir force de loi, ce local devrait rester un commerce. A suivre.
- Le conseil municipal, entérine la décision de la commission logement et décide d'attribuer, à compter du 1^{er} avril 2018, un logement communal situé au-dessus de la mairie à Monsieur Frédéric RIVA pour un loyer mensuel de 350 € et un forfait chauffage de 77.60 €.
- Château Brunet : suit son cours.

- Marie Anne LONGY informe le conseil municipal que le vide-grenier de l'Ascension, organisé par ARTICOM, aura lieu cette année sur le terrain de football.
- Sylvette PAULIN informe qu'elle a reçu le devis pour les travaux du carré militaire et que ce dernier se monte à 2 400 € ; 20 % seront pris en charge par le Souvenir Français.
- 11 novembre 2018 : la cérémonie sera très importante cette année car on fête le centenaire !
- Le maire informe le conseil qu'un dépôt sauvage d'ordures ménagères a été découvert en forêt et que le fautif est connu. Lorsque c'est possible et afin de dissuader les gens, les membres du conseil demandent qu'un courrier soit envoyé à la personne et qu'une amende de 200 € soit appliquée.

Vu par Nous, Christian GIROD, Maire de la Commune de Fraisans, pour être affiché le 16 mars 2018 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

La Secrétaire,

Marie Anne LONGY



Le Maire,

C. GIROD

